

CHARGÉ(E) DE MISSION URBANISME ET PAYSAGE

Contexte :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat est une structure animatrice d'un projet de développement visant à concilier activités humaines et préservation des patrimoines à l'échelle des 49 communes du Pilat (38 communes de la Loire et 11 communes du Rhône) avec le soutien de 17 villes portes partenaires du Parc.

Ce projet est formalisé dans le cadre d'une charte couvrant la période 2012-2025. La charte est actuellement en cours de révision pour l'obtention du renouvellement du classement du territoire en tant que Parc naturel régional sur la période 2026-2041. A l'occasion de cette révision, le périmètre actuel du Parc pourrait être élargi à 24 communes supplémentaires principalement situées en Ardèche et en Haute-Loire.

Missions :

Du fait notamment de sa forte proximité avec les métropoles de Lyon et Saint-Étienne, ainsi que de la vallée du Rhône, les enjeux de maîtrise et de qualité de l'urbanisation comme ceux de préservation et de valorisation des paysages, qu'ils soient du quotidien ou emblématiques, sont au centre du projet de territoire. Ces enjeux sont exacerbés au regard du déclin de la biodiversité et du dérèglement climatique.

En lien étroit avec le Président du Parc, sous l'autorité de la directrice du Parc (évolution possible via rattachement à un responsable de pôle) et en forte collaboration avec l'architecte conseil du Parc, le ou la chargée de mission sera appelé(e) principalement à :

- Pour l'Urbanisme :
 - veiller à la prise en compte de la Charte du Parc dans les documents d'urbanisme et de planification (PLU, PLUi, SCOT) :
 - en assistant les collectivités dans l'élaboration de ces documents,
 - en représentant notamment le Parc comme Personne Publique Associée et
 - en formulant les avis techniques sur ces documents.
 - apporter un appui à, ou un avis sur, la prise en compte de la Charte du Parc dans certains projets d'aménagement à la demande d'un ou de plusieurs signataires de la Charte, en lien avec le pôle Biodiversité et le pôle Développement du Parc.
 - travailler à la mise en œuvre d'actions visant à accompagner les collectivités dans une gestion économe du foncier (renaturation, désimperméabilisation, nouvelles formes d'habitats, recyclage, élaboration de stratégie foncière, ...) également en lien avec les autres pôles du Parc, Biodiversité, Développement et Médiation.
- Pour le Paysage :
 - seconder l'architecte conseil du Parc en cas d'absence (conseil aux porteurs de projet, avis sur autorisation d'urbanisme ...) et contribuer avec elle à l'animation du Centre de Ressources sur l'Habitat Durable
 - animer, valoriser l'observatoire photographique des paysages et favoriser son utilisation en interne comme en externe à la structure
 - relancer l'animation et la mise en œuvre du Plan de Paysage de la Côtière Rhodanienne et finaliser l'élaboration, animer et mettre en œuvre le Plan de Paysage des Transitions à l'échelle de tout le Parc
 - animer la charte signalétique du Parc dont l'assistance sur l'application de la loi sur l'affichage publicitaire et la signalétique
 - répondre aux sollicitations des membres du Parc et de l'État sur des conseils en paysage, notamment s'agissant des antennes relais
- Participer à la révision de la charte et à la stabilisation de l'offre de services du Parc en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage.
- Participer aux Commissions Départementales Nature Sites et Paysages et Commissions Départementales de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers en représentation du Parc
- Participer aux travaux en réseau (réseau régional piloté par la DREAL sur les Paysages, Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes, Association Inter Parcs Massif Central, Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ...)

A noter que, du fait de la révision de la charte, ces missions peuvent potentiellement évoluer.

Profil :

- Niveau d'étude : Bac+5
- Formation en Urbanisme et Paysage
- Expériences dans le domaine de l'urbanisme opérationnel, de l'aménagement du territoire et des paysages, avec une bonne connaissance de ces domaines et une sensibilité à la biodiversité, à l'environnement, à la gestion de l'espace, à l'architecture, aux patrimoines et aux questions climatiques
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales
- Maîtrise des outils et des techniques de paysage, d'urbanisme et d'aménagement
- Capacité à réaliser des diagnostics et des évaluations, à argumenter des recommandations et avis à l'écrit et à l'oral
- Pratique des techniques de médiation, négociation, synthèse, communication
- Capacité à utiliser et à alimenter des outils de gestion informatique des données (bases de données, SIG)
- Bonne capacité d'analyse et de synthèse
- Bonne capacité d'animation et de travail en équipe
- Aisance relationnelle et rédactionnelle
- Autonomie et force de proposition

Informations complémentaires :

Le poste est à pourvoir dans l'idéal à compter du **1^{er} mars 2023**.

Recrutement par voie statutaire (fonction publique territoriale) ou par voie contractuelle en CDD de 3 ans renouvelable, sur les grades d'attaché ou d'ingénieur.

Rémunération : Salaire correspondant aux grades indiqués ci-dessus + régime indemnitaire + CNAS + tickets restaurant.

Le poste est basé à la Maison du Parc naturel régional du Pilat à **Pélussin** (42).

Nécessité d'être titulaire du permis de conduire (B)

Candidatures :

Votre candidature (comprenant lettre de motivation et CV) est à adresser **avant le 24 janvier 2023**

par mail à : emploi@parc-naturel-pilat.fr ou par courrier à :

Monsieur le Président

Parc naturel régional du Pilat

Moulin de Virieu - 2 rue Benaÿ

42410 PELUSSIN

Pour plus de renseignement sur le Parc : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/>

Pour d'autres renseignements plus précis : contacter Sandrine Gardet, directrice du Parc, par mail sgardet@parc-naturel-pilat.fr

Organisation du recrutement :

Les entretiens auront lieu à Pélussin le **30 janvier 2023** (les candidats retenus pour un entretien en seront informés au plus tard le 26 janvier).